FCP BIAT EQUILIBRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements FCP BIAT EQUILIBRE comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	96 063,563 TND
-Des sommes distribuables de	(378,888) TND
-Un Résultat net de	(6 847,429) TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT EQUILIBRE** au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes : M. Mahmoud ZAHAF

	BILAN	NOTE	31/12/2015 Montants en	31/12/2014 Montants en
			Dinars	Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	64 776,874	60 133,059
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		44 053,637	45 001,296
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		19 799,288	10 084,959
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		923,949	5 046,804
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	35 563,482	50 774,679
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		35 510,999	48 126,845
AC2-B	DISPONIBILITES		52,483	2 647,834
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,603	21,918
TOTAL	ACTIF		100 340,959	110 929,656
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	361,820	374,021
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 915,576	7 643,329
TOTAL	PASSIF	PA	4 277,396	8 017,350
ACTIF N	NET		96 063,563	102 912,306
CP1	CAPITAL	CP1	96 442,451	112 366,840
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-378,888	-9 454,534
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	-5 434,901
СР2-В	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-379,249	-4 019,633
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		0,361	0,000
ACTIF	NET		96 063,563	102 912,306
TOTAL	ACTIF NET ET PASSIF		100 340,959	110 929,656

			Páriodo du	Période du
	ETAT DE RESULTAT	Note	01/01/2015	
			au	au
			31/12/2015	31/12/2014
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 845,272	1 870,998
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 269,450	1 661,360
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		504,110	3,288
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		71,712	206,350
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 701,280	1 135,934
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 809,984	1 135,934
PR2-B	REVENUS DU COMPTE DE DEPOT		891,296	0,000
REVEN	US DES PLACEMENTS		4 546,552	3 006,932
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 360,357	-4 383,986
REVEN	U NET DES PLACEMENTS		186,195	-1 377,054
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-565,444	-2 642,579
RESUL	TAT D'EXPLOITATION		-379,249	-4 019,633
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0,361	0,000
SOMMI	ES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-378,888	-4 019,633
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-0,361	0,000
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-5 884,056	5 949,345
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-386,541	1 372,309
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-197,583	-41,998
RESUL	TAT NET DE L'EXERCICE		-6 847,429	3 260,023

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2015	

		Période du	Période du
	DESIGNATION	01/01/2015	01/01/2014
		au 24/42/2045	au 31/12/2014
A N/4	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	31/12/2015	
AN1		-6 847,429	3 260,023
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-379,249	-4 019,633
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-5 884,056	5 949,345
AN1-C	+/-VAL REALSUR CESSION DESTITRES	-386,541	1 372,309
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-197,583	-41,998
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1,314	0,000
	SOUSCRIPTIONS	6 532,113	0,000
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	7 300,000	0,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	-731,095	0,000
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	0,000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-36,792	0,000
	RACHATS	-6 533,427	0,000
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-7 300,000	0,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	729,420	0,000
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	37,153	0,000
VARIATIO	ON DE L'ACTIF NET	-6 848,743	3 260,023
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	102 912,306	99 652,283
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	96 063,563	102 912,306
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 050	1 050
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 050	1 050
VALEUR	LIQUIDATIVE		
A- DEB	JT DE L'EXERCICE	98,011	94,906
B- FIN [DE L'EXERCICE	91,489	98,011
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-6,65%	3,27%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

I. Presentation Generale du FCP biat Equilibre

Le Fonds commun de placement **FCP BIAT EQUILIBRE** de catégorie *Mixte*, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; il a obtenu l'agrément du CMF N°13-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2015 ou la date antérieure la plus récente. Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN ET ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2015	% de l'Actif net
Actions et Droits rattachés		50.793,470	44.053,637	45,86
ADWYA	320	2.309,800	2.023,040	2,11
ATL	700	1.880,000	1.977,500	2,06
ATTIJ BANK	170	4.176,950	4.084,930	4,25
BIAT	55	4.296,550	4.082,265	4,25
CARTHAGE CEMENT	2.000	5.664,000	2.666,000	2,78
CITY CARS	150	1.818,800	1.995,450	2,08
DELICE HOLDING	100	1.330,000	1.326,700	1,38
ENNAKL	200	2.077,500	2.337,600	2,43
EURO-CYCLES	70	1.659,000	2.389,590	2,49
MAG GEN	68	2.070,201	1.555,840	1,62
MONOPRIX	200	4.757,442	2.801,000	2,92
ONE TECH HOLDING	410	3.081,200	2.865,900	2,98
PGH	180	990,000	878,400	0,91
SFBT	270	4.065,056	6.034,500	6,28
SIMPAR	70	3.680,157	2.318,960	2,41
SOTUVER	473	2.124,000	1.368,862	1,42
TL	50	999,500	851,250	0,89
TPR	750	3.650,114	2.342,250	2,44
DA ADWYA (1/12)	320	163,200	153,600	0,16
Emprunt d'Etat		19.604,000	19.799,288	20,61
BTA 5.50% 10/2018	20	19.604,000	19.799,288	20,61
Autres Valeurs (OPCVM)		922,048	923,949	0,96
SICAV TRESOR	9	922,048	923,949	0,96
Total Portefeuille titres		71.319,518	64.776,874	67,43

<u>Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUILIBRE :</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUILIBRE se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts Courus	+/-values latentes	Valeur au 31-déc	+/-values réalisées
Solde au 31/12/2014	60.895,976	90,959	-853,876	60.133,059	
Acquisition de l'Exercice					
Actions et droits rattachés	40.712,980			40.712,980	
Emprunt d'Etat (BTA)	19.604,000			19.604,000	
Autres Valeurs (OPCVM)	17.850,684			17.850,684	
Remboursement et cession de l'Exercice Cession des Actions et droits rattachés Cession des titres OPCVM Remboursement Emprunt d'Etat « BTA »	-35.778,444 -21.971,678 -9.994,000			-35.778,444 -21.971,678 -9.994,000	-388,534 20,966 6,000
Variation des +/- values latentes			-5.884,056	-5.884,056	
sur titres Variation des intérêts courus		104,329		104,329	
Solde au 31/12/2015	71.319,518	195,288	-6.737,932	64.776,874	-361,568

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1.845,272 Dinars** au 31/12/2015 contre **1.870,998 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Revenus des actions	1.269,450	1.661,360
Dividendes	1.269,450	1.661,360
Revenus des Emprunts d'Etat	504,110	3,288
 Intérêts courus 	192,877	3,288
 Intérêts échus 	311,233	0,000
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	71,712	206,350
Dividendes	71,712	206,350
TOTAL	1.845,272	1.870,998

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **35.510,999 Dinars** représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
BTC 52S-06/09/2016	18	17.114,596	17.339,706	18,05
BTC 52S-08/11/2016	19	18.043,256	18.171,293	18.92
Total	37	35.157,852	35.510,999	36,97

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **52,483 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015 à **2.701,280 Dinars** contre **1.135,934 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Revenus des Bons du Trésor	1.809,984	1.135,934
Intérêts courus	353,147	357,683 *
Intérêts échus	1.456,837	778,251 *
Revenus sur compte de dépôt	891,296	0,000
Total	2.701,280	1.135,934

^{*} retraités pour des besoins de comparabilité

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **0,603 Dinars** et représentent la retenue à la source sur les achats de Bons des Trésor Assimilables.

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2015 à **4.277,396 Dinars** contre **8.017,350 Dinars** au 31/12/2014. Les soldes du passif s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
PA1	Opérateurs créditeurs	361,820	374,021
PA2	Autres créditeurs divers	3.915,576	7.643,329
	TOTAL	4.277,396	8.017,350

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **361,820 Dinars** contre **374,021 Dinars** et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	94,926	102,101
Dépositaire	200,446	200,446
Distributeurs	66,448	71,474
Total	361,820	374,021

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015 à 3.915,576 Dinars contre 7,643.329 Dinars au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Etat impôts et taxes	52,386	53,953
Redevance CMF	8,042	8,654
Rémunération CAC	3.560,567	5.240,567
Publication CMF	294,581	294,581
Sommes à l'encaissement / Vente d'actions en Bourse	0,000	2.045,574
Total	3.915,576	7.643,329

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015 à **4.360,357 Dinars contre 4.383,986 Dinars** au 31/12/2014 représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	1.176,630	1.556,376
Rémunération du dépositaire	2.360,090	2.360,058
Rémunération des distributeurs	823,637	467,552
Total	4.360,357	4.383,986

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **565,444 Dinars** contre **2.642,579 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	99,714	100,872
Honoraires CAC	0,000	2.298,663
Frais divers bancaires	465,730	0,000
Etat impôts et taxes	0,000	45,000
Diverses charges d'exploitation	0,000	198,044
Total	565,444	2.642,579

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Capital initial (en nominal)		
 Montant 	: 105.000,000 Dinars	: 105.000,000 Dinars
 Nombre de titres émis 	: 1.050	: 1.050
 Nombre de porteurs de parts 	: 2	: 2
Souscriptions réalisées (en nominal)		
 Montant 	: 7.300,000	: 0
 Nombre de titres émis 	: 73	: 0
Rachats effectués (en nominal)		
 Montant 	: 7.300,000	: 0
 Nombre de titres rachetés 	: 73	: 0
<u>Capital</u>	: 96.442,451 Dinars	: 112.366,840 Dinars
Montant en nominal	: 105.000,000 Dinars	: 105.000,000 Dinars
 Sommes non distribuables (*) 	: - 8.557,549 Dinars	: 7.366,840 Dinars
Nombre de titres	: 1.050	: 1.050
 Nombre de porteurs de parts 	: 2	: 2

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à -8.557,549 Dinars au 31/12/2015 contre 7.366,840 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-2.087,694 (*)	87,184
1- Résultat non distribuable de l'exercice	-6.468,180	7.279,666
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-5.884,056	5.949,345
√ +/- values réalisées sur cession de titres.	-386,541	1.372,309
✓ Frais de négociation de titres	-197,583	-41,988
2- Régularisation des sommes non distribuables	-1,675	0,000
✓ Aux émissions	-731,095	0,000
✓ Aux rachats	729,420	0,000
Sommes non distribuables	-8.557,549	7.366,840

^(*) Somme non distribuables au 31.12.2014, majorés des sommes distribuables de l'exercice clos au 31.12.2014 capitalisés.

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUILIBRE et des sommes distribuables des exercices antérieurs. Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Résultat distribuable de l'exercice	-379,249	-4.019,633
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0,361	0,000
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	-5.434,901
Sommes distribuables	-378,888	-9.454,534

V. AUTRES INFORMATIONS:

V-1 Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	4,330	2,864	4,487
Charges de gestion des placements	-4,153	-4,175	-6,427
Revenu net des placements	0,177	-1,311	-1,939
Autres charges d'exploitation	-0,539	-2,517	-4,936
Résultat d'exploitation	-0,361	-3,828	-6,875
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	1,699
Sommes distribuables de l'exercice	-0,361	-3,828	-5,176
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	-1,699
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-5,604	5,666	-6,479
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,368	1,307	8,367
Frais de négociation de titres	-0,188	-0,040	-0,492
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociations	-6,160	6,933	1,396
Résultat net de l'exercice	-6,521	3,105	-5,479
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,160	6,933	1,396
Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	0,000	-1,314
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,161	6,933	0,082
Valeur Liquidative	91,489	98,011	94,906

V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
 Charges de gestion des placements/ actif net moyen : 	4,373%	4,353%	4,850%
 Autres charges d'exploitation / actif net moyen : 	0,567%	2,624%	3,725%
 Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen : 	0,380%	3,991%	3,906%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT – EQUILIBRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 12 Août 2014 en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex-Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de FCP BIAT EQUILIBRE ;
- La gestion comptable de FCP BIAT EQUILIBRE;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1,5% HT de l'actif net à 1% HT de l'actif net l'an ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EQUILIBRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de FCP BIAT EQUILIBRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs des parts sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré;

du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée sur la base de l'actif net quotidien, est réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des Distributeurs :

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,7% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EQUILIBRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0,7% HT de l'actif net l'an à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle

V-4 Mode d	affectation des	résultats :			
Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce, depuis l'exercice 2014.					